



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 janvier 2025

### **Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, se réjouit de la mise en signature de l'accord interprofessionnel pour la chronologie des médias**

Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, se réjouit de la mise en signature, à compter de ce jour, de l'accord interprofessionnel pour la chronologie des médias, négocié par la filière sous l'égide du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Cet accord interprofessionnel pose le cadre général de régulation dans lequel les différents diffuseurs - salles, DVD, VOD, TV et plateformes payantes et gratuites - peuvent proposer à leur public des films de cinéma.

L'accord actuel, conclu en 2022 et qui arrivait à échéance, a fait la preuve de sa grande pertinence.

D'une part, il a permis de préserver la place unique réservée aux salles de cinéma en France et a contribué à la fréquentation exceptionnelle des salles obscures en 2024 par rapport aux autres pays.

D'autre part, comme l'a montré le bilan du « décret SMAD » établi par l'Arcom et le CNC, cet accord a également permis d'intégrer pleinement les plateformes étrangères à notre écosystème, où elles investissent une part significative de leur chiffre d'affaires dans la production nationale.

Au vu de ces succès probants, l'accord aujourd'hui mis en signature s'inscrit dans la continuité de l'actuelle chronologie.

La Ministre invite donc l'intégralité des parties prenantes à signer ce nouvel accord, composante essentielle de la régulation du cinéma en France, qui n'est pas un cadre figé puisque ses modalités permettront, de façon dynamique, de faire évoluer les positions des différents diffuseurs en fonction de l'évolution de leurs engagements en faveur du cinéma français.

**Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, déclare :** *« Je me félicite des discussions en cours entre les organisations représentatives du cinéma et différents diffuseurs et souhaite leur aboutissement dans les meilleurs délais. J'appelle par ailleurs tous les autres diffuseurs potentiellement concernés à s'associer à ces discussions qui posent un cadre général de régulation pertinent. »*

### **Contact presse**

#### **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)